

le 19 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DASCO 1169 Organisation de classes de découvertes pour les enfants des écoles élémentaires publiques de la Ville de Paris -Marché de services (art.30) -Principe et modalités de passation.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de passation de marchés publics relatifs à l'organisation de classes de découvertes pour les enfants des écoles élémentaires publiques de la Ville de Paris pour une durée d'un an reconductible trois fois ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés, en application de l'article 30 du code des marchés publics, le principe et les modalités de passation de marchés publics, relatifs à l'organisation de classes de découvertes pour les enfants des écoles élémentaires publiques de la Ville de Paris pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Article 2 : Sont approuvés le Cahier des clauses administratives particulières, les actes d'engagement et le Règlement de la consultation, joints à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement, rubrique 255, chapitre 011, nature 6042.11 et nature 6042.13.